

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le mercredi 20 octobre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le 13 octobre 2021 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 36
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Johanna RENET a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN, Nathalie TASSERIT a donné pouvoir à Dominique MARIE, Marcel PETRE a donné pouvoir à Gérard LEGUAY.

Étaient absents excusés : Alain LEGENTIL, Jérémie DESGUEE

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Hélène PAYET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Pascal HUARD, François REPEL, Christian VENGEONS, Elodie HAMON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

AFFICHÉ LE 26 OCTOBRE 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

PRISES D'ACTE DES DECISIONS

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Bureau Communautaire réuni le 19 octobre 2021 dans le cadre de la délégation du Conseil Communautaire
- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président entre le 24 août et le 7 octobre 2021 dans le cadre de la délégation du Conseil Communautaire.

A L'UNANIMITE SUR 39 VOTANTS :

- **APPROUVE** le compte rendu du conseil communautaire du 22 septembre 2021.
- **VALIDE** les tarifs des badges et clés à hauteur de 8 € par badge et 5 € par clé et les modalités d'application précisées dans la délibération
AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre les démarches liées à cette délibération et à signer tous les documents afférents.
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint technique, à temps non complet, pour un temps de travail hebdomadaire de 10h par semaine, de catégorie C, créé par délibération n°20170927-64 du 27 septembre 2017, à compter du 1er novembre 2021
CREE un poste d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 24h hebdomadaires, de catégorie C, à compter du 1er novembre 2021
MODIFIE le tableau des emplois correspondant
PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, sont inscrits au budget principal et au budget déchets recyclables de la collectivité
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.
- **ADHERE** à la mission « référent signalement » du Centre de Gestion
AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion et à effectuer toutes les démarches nécessaires
- **CREE** un poste permanent à temps complet de coordinateur du service communication et politiques contractuelles de catégorie B, sur les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ou de catégorie A, sur le grade d'attaché territorial
AUTORISE Monsieur le Président à recruter un agent titulaire ou contractuel selon les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3, 2° (Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, sous réserve du contrôle du juge administratif ; contrat à durée déterminée - 3 ans au plus, renouvelable par reconduction expresse CDI après 6 ans)
MODIFIE le tableau des emplois correspondant
PRECISE que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs et attachés territoriaux
PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, sont inscrits au budget principal de la collectivité
AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents afférents
- **CREE** un CAE dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences sous forme d'un contrat à durée déterminée de 28 heures hebdomadaires annualisées, dès que possible, pour une durée d'un an (renouvelable dans la limite de 24 mois).
AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi
MODIFIE le tableau des emplois en conséquence
- **MODIFIE** l'organigramme de la structure précisées dans la délibération
MODIFIE la délibération n°20200826-26 du 26 août 2020 en précisant que l'élu référent du PCAET sera désormais le Vice-Président en charge de l'environnement et que l'interlocuteur

administratif sera la personne recrutée pour occuper le poste de chargé(e) de mission PCAET.

- **APPROUVE** le principe de l'installation d'un système de vidéoprotection dans les déchèteries de Livry et Maisoncelles Pelvey afin de garantir la sécurité des sites
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches pour l'autorisation de la mise en œuvre de cette implantation de caméras sur le domaine public
AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes liés à cette installation
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la Banque des Territoires dans le cadre du co-financement d'un poste de manager de commerce, à hauteur de 20 000 € par an soit 40 000 € pour les deux prochaines années 2022 et 2023.
AUTORISE Monsieur le Président, à signer l'avenant à la convention 2021-2023 « DYNAMISATION DU COMMERCE DU PRE-BOCAGE » pour la période restant à courir.
INSCRIT au budget les dépenses prévues au projet
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférant à la présente délibération.
- **APPROUVE** les demandes de dérogations au repos dominical pour l'année 2022, pour la seule commune de Villers-Bocage, aux dates suivantes : 4 septembre 2022, 11 et 18 décembre 2022,
TRANSMET la délibération visée de la Sous-Préfecture à la commune de Villers-Bocage,
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférant à la présente délibération.
- **COMPLETE** la délibération de référence n°20210526-30 en appliquant une réduction de la partie fixe du loyer du stockage S1, situé au 31 rue de Vire, Les Monts d'Aunay, pendant les 12 premiers mois de location du premier occupant :
 - Pendant les 12 premiers mois, la partie fixe du loyer de S1 = 2,25 € HT / m² / mois
 - A compter du 13^{ème} mois, la partie fixe du loyer de S1 = 3,00 € HT / m² / mois**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document y afférant.
- **PREND ACTE** du retrait des communautés de communes Seules Terre et Mer et de Bayeux Intercom du SMSA et de la dissolution de ce dernier au 31 décembre 2021.
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document y afférant.
- **APPROUVE** l'utilisation, dès la rentrée 2021, des dénominations suivantes :
 - Relais Petite Enfance « A Petits Pas »
 - Relais Petite Enfance « A Pas de Lutins »
 - Relais Petite Enfance « Aux Monts des Lutins »
- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget annexe déchets recyclables.

PAR 38 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION :

- **APPORTE** une précision au règlement du service de Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères s'agissant de l'application de la redevance incitative aux personnes résidant en EHPAD.

Fin de la séance à 18h58.

Affichage fait le 26 octobre 2021

Gérard LEGUAY
Le Président

